REPUBLIQUE TUNISIENNE الجمهورية التونسية
الصيدلية المركزية التونسية
LA PHARMACIE CENTRALE DE TUNISIE

COMMUNIQUE AUX CLIENTS DE LA PCT
(SOCIETES COMMERCIALES PRIVEES)

Conformément aux dispositions de la circulaire Ministérielle N° 36 du 02/08/2023, Il est porté à la connaissance des clients (**sociétés commerciales privées**) déjà répertoriées au niveau de la PCT (disposant d'un code client) et désirant reprendre les opérations d'importation des dispositifs médicaux faisant partie du Monopole d'Etat (déjà référencés dans notre base de données et importés au moins une fois au cours de la biennie 2021-2022), ces derniers peuvent bénéficier **d'une dérogation exceptionnelle au Monopole (document Code 120) pour chaque opération**, à condition de remplir les conditions citées dans la circulaire Ministérielle susmentionnée et que le **dossier d'importation ait été validé au préalable par la commission technique d'évaluation** créée à cet effet, au sein du Ministère de la Santé.

La validité de la dérogation accordée pour chaque article est d'une durée **de 12 mois**.

Prière de vous référer à la circulaire Ministérielle N° 36 du 02/08/2023 pour s'enquérir avec précision de la démarche d'importation des DM dont le monopole est réservé à la PCT.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
LA PHARMACIE CENTRALE DE TUNISIE

La Pharmacie Centrale de Tunisie
Administrateur délégué
Mohamed Chiheb BEN RAYANA

51, شارع 10 ديسمبر 1948-1082 حي المهرجان المنزه – تونس – الهاتف: 71 783 011 -(216) 71 786 301 – 71 785 833 – الفاكس 71 784 645
18 824 – 14 428 : تلكس -(216)
51, Avenue 10 Décembre 1948 -1082 Cité Mahrajène – El Menzah-Tunis- Tél : (216) 71 783 011 - 71 786 301- 71 785 833
Fax : (216) 71 784 645 – Télex : 14 428 – 18 824 -E-mail: pct@pcht.com.tn